

MEG  
Musée d'ethnographie  
de Genève

Politique de  
programmation culturelle

## 1. Contexte

En tant que Musée qui fait la promotion des échanges culturels et qui interroge les changements de société dans un monde globalisé, le MEG s'est fixé comme vision d'« explorer les échanges équitables et l'interculturalité dans une perspective translocale » et comme mission de « questionner les idées reçues, les pratiques et les représentations culturelles dans le but de faciliter la décolonisation et d'orienter le regard vers l'avenir ». Pour permettre la réalisation de sa mission et de sa vision, le Musée et son personnel ont défini cinq objectifs stratégiques qui sont :

1. Décoloniser le Musée.
2. Renforcer le rôle de plateforme et partenaire pour des collaborations locales et internationales.
3. Diversifier et inclure de nouveaux publics.
4. Inspirer les processus créatifs.
5. Devenir un musée de référence en matière de développement durable.

Dans ce contexte, la programmation culturelle et scientifique du MEG doit rendre tangible ces axes, aussi bien dans leurs formes que dans leurs processus. Cela concerne tant les expositions, que le programme culturel d'événements et de manifestations publiques.

Les projets de programmation conçus et développés par les équipes du MEG, et leurs partenaires, s'alignent sur les valeurs défendues par la Ville de Genève, et les objectifs exprimés dans le Programme de législature 2020-2025, et en particulier :

1. Pour une Genève porteuse des droits humains, des valeurs d'égalité et de diversité, une ville qui ne laisse personne de côté.
2. Pour une Genève porteuse de justice sociale et qui défende le respect de la dignité humaine.
3. Pour une Genève qui réponde à l'urgence climatique par un engagement vigoureux pour la transition écologique.
4. Pour une Genève qui rayonne par sa vie culturelle dynamique, accessible et diversifiée.

## 2. Une programmation qui participe activement à la durabilité.

En outre, la programmation du MEG se fonde sur les engagements en faveur d'un développement durable socialement, écologiquement et économiquement responsable, tels que définis par le Service Agenda 21 – Ville durable. C'est pourquoi chacun des projets de programmation intègre des objectifs de développement durable dans leur définition.

Le développement durable est ici compris dans son acception large et conforme aux engagements pris par le Conseil Administratif en 2008 pour faire de Genève « une ville qui assure, par une gouvernance participative, un développement économique et social équitable, tout en réduisant l'impact écologique des activités humaines sur le territoire ».

En ce sens, chaque projet doit répondre aux mesures prises par la Ville de Genève, le Département de la culture et de la transition numérique (DCTN) et le MEG pour faire face à l'urgence climatique et réduire l'impact climatique du Musée.

### 3. Une programmation décoloniale

Le MEG est conscient du rôle qu'a pu jouer un musée dit d'ethnographie dans l'aggravation des rapports de pouvoir déjà inégaux entre le « collecteur » ou la « collecteuse » et les « collecté-e-s », dans la propagation d'idées erronées à l'encontre de ces dernier-e-s et de la diffusion d'une version coloniale, patriarcale et eurocentrique de l'histoire qui exclut, de fait, une grande partie des peuples. C'est pourquoi sa programmation se fonde sur une nouvelle éthique relationnelle avec les communautés sources dont proviennent les collections, mais également avec les groupes et les minorités laissés en marge des récits conventionnels.

Dès lors, la priorité est donnée aux collaborations avec les groupes et les individus dont le pouvoir et la voix ont été et sont encore trop souvent marginalisés et minimisés. Les projets où une dimension de programmation est présente doivent intégrer des mesures concrètes qui favorisent le partage de l'autorité et du pouvoir décisionnel avec ces partenaires. En ce sens, les équipes des projets respectent l'aspiration d'autodétermination et d'expression des personnes et des cultures représentées, ainsi que des minorités sociales (par exemple, LGBTQIA+, allophones, diasporas, personnes avec des besoins spécifiques, etc.). Concrètement cela se traduit par une programmation où la majorité des propositions sont produites ou réalisées avec le concours des héritier-e-s de populations autrefois colonisées, des créatifs et des créatives et des représentant-e-s de cultures et de groupes dont les perspectives et récits sont souvent invisibilisés.

### 4. Programmation inclusive et translocale: une plateforme de collaboration

La programmation du MEG se veut inclusive et translocale dans le sens où elle prend en considération une multiplicité de points de vue non alignés, représentatifs des intérêts et en adoptant des perspectives différentes, particulièrement celles des groupes écartés des récits conventionnels d'hier et d'aujourd'hui. Aussi, la programmation cherche à décoloniser le Musée en favorisant les échanges équitables et pertinents qui permettront de nous engager dans une démarche inclusive qui réunit aussi bien la société civile que l'expert-e, le visiteur et la visiteuse que la-le scientifique, l'amateur ou l'amatrice, les communautés sources que le voisinage, tant au niveau local, que national et international.

Dans le cadre de la programmation du MEG, le terme inclusif implique également le partage de pouvoir et d'autorité, et ne se limite pas à l'intégration de communautés d'intérêts différents dans le programme du Musée. Le partage de l'autorité curatoriale et de programmation doit idéalement se faire en amont des choix ou à des moments clef, y compris ceux des grandes orientations, et avec des partenaires d'horizons et de disciplines différentes.

Plus particulièrement, cela induit que les responsables de projets prennent contact et associent les partenaires potentiel-le-s avant toute décision importante qui aurait un impact sur le processus ou le résultat escompté.

Aussi, la priorité est donnée aux projets développés dans une démarche où les participant-e-s, le Musée et ses partenaires, collaborent équitablement au processus de décision. En ce sens, la participation des parties prenantes doit idéalement progresser sur le spectre de la participation qui va de l'information, à la consultation, puis à l'implication, à la collaboration pour arriver à l'« empowerment » (sont ici appliqués les critères définis par l'Association internationale pour la participation publique). Les membres de l'équipe de projet conviennent ensemble du niveau attendu de participation pour chacune des parties prenantes.

## **5. Une programmation inspirante**

Fort d'une collection et d'une expertise reconnues dans ses domaines d'activité, le MEG veut mettre davantage en valeur le potentiel de ces ressources. C'est pourquoi il s'engage à renforcer son approche interdisciplinaire franchissant les frontières entre disciplines dites scientifiques, culturelles, environnementales ou artistiques.

Cette quête d'interdisciplinarité cherche à confronter le Musée avec des professionnel-le-s et des amateurs et amatrices d'horizons variés ; elle doit leur permettre de s'approprier les ressources du MEG, de s'en inspirer et de les enrichir de nouvelles approches, de nouvelles pratiques. Faire converger des territoires artistiques, culturels et scientifiques différents c'est favoriser l'émergence de perspectives originales et inédites.

Pratiquement, cela implique que la grande majorité des projets de programmation sont interdisciplinaires, c'est-à-dire qu'ils intègrent des représentant-e-s d'au moins un domaine, un champ d'activité ou une pratique culturelle, complémentaire à ceux du MEG. Il ne s'agit pas ici de juxtaposer des disciplines, mais bien d'échanger, de s'inspirer mutuellement. Les formes sous lesquelles sont présentés les résultats doivent refléter ces échanges et être adaptés aux publics et aux partenaires.

## **6. Modalités de présentation**

L'adéquation entre le projet, le public visé et le format de l'activité doit être prioritaire dans le type de restitution au public. Ainsi, les interventions à destination de ce dernier ne se limiteront pas uniquement à des présentations au sein des murs du MEG.

Les opérations hors les murs devront être considérées, si le projet et le public-cible le requièrent, au même titre que les programmes au MEG. De même, les restitutions publiques doivent expérimenter des formes d'expressions inédites et alternatives.

Le numérique doit être considéré comme un terrain d'expérimentation à part entière pour conférer aux projets une dimension originale et innovante. Dès lors, les équipes des projets évaluent le potentiel et la pertinence des solutions numérique pour faire croître les projets.

## **7. Méthodologie de travail: mode projets**

Pour favoriser les passerelles entre différentes disciplines et domaines d'activité, une méthodologie collaborative de travail s'impose. Pour cette raison, le MEG s'est doté d'outils de gestion et de pilotage favorisant le travail en mode projet.

Grâce à cette méthode collaborative, chaque membre de l'équipe projet est entendu et valorisé pour son expertise. Le rôle de chacun-e est ainsi complémentaire et le pouvoir décisionnel partagé.

## **8. Documents de référence**

- Plan stratégique du MEG 2020-2024
- Agenda 21
- Programme de législature 2020-2025